



Paris, le 21 janvier 2026

A

Madame la Secrétaire générale des ministères sociaux

Objet : Annulation du concours de recrutement 2026 des ingénieurs d'études sanitaires.

Madame la Secrétaire générale,

Alors qu'il a été annoncé en fin d'année dernière qu'il n'y aurait pas de concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire (IGS), un concours d'ingénieurs d'études sanitaires (IES) avait été programmé.

Le 13 janvier dernier, une publication au journal officiel informait les agents que le concours d'IES était annulé, sans qu'aucune annonce préalable n'ait été faite !!!

Cela fait donc deux années consécutives sans recrutements d'IGS et d'IES, sans dialogue social préparatoire, sans analyse de l'appauvrissement des effectifs de la filière tant sur la conduite des politiques de santé-environnementales que sur les conditions de travail des personnels.

Evidemment, les directeurs généraux d'ARS invoquent la situation financière et l'absence de visibilité sur le budget pour expliquer qu'ils avaient trop d'incertitudes pour encclencher un processus de recrutement par concours.

Evidemment, la DRH ministérielle se contente de constater l'absence de remontées de la part des DG d'ARS.

La réalité est que, depuis plus de 15 ans que les ARS existent, ces mêmes DG ont toujours recruté préférentiellement des contractuels : ils n'ont pas attendu un budget basé sur un service voté pour ne pas faire remonter des postes à proposer aux concours, alors même que les besoins existent.

Parallèlement, alors que la Loi impose de pourvoir les postes pérennes par des titulaires, la DRH ministérielle a toujours validé cette dérive au motif de l'autonomie des ARS et négligé l'attractivité des carrières et des métiers ; mais cette autonomie n'autorise pas les DG d'ARS à s'écartier de la Loi tout en constatant un certain mutisme de la DRH ministérielle ...

Ces pratiques d'appauvrissement des effectifs et d'affaiblissement de la filière santé-environnement sont aggravées par l'absence de reconnaissance des personnels en place (en ce sens, nous ne pouvons que constater l'extrême faiblesse des quotas de promotions !!!).

Les agents (T3S, IES, IGS) préfèrent donc trouver par dépit des postes techniques en DREAL ou opter pour la filière administrative et se tourner vers des postes d'attachés dans la fonction publique d'état ou territoriale, les conseils départementaux, etc.

Vous auriez pu noter, ainsi que la DRH ministérielle que l'absence de concours d'IES ne permettra pas non plus aux T3S de s'inscrire au concours interne et de progresser dans leur parcours professionnel.

En corolaire, l'absence de concours constitue également une rupture de continuité dans la formation des cadres techniques en santé environnementale de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP). Comment ainsi structurer une filière de formation durable et de haut niveau sans pérennisation d'un vivier annuel d'alumni ?

L'UNSA rappelle que « le fardeau » sanitaire et socio-économique d'un environnement de qualité insuffisante peut atteindre plusieurs dizaines de milliards d'euros par an et que des moyens de prévention en santé-environnement renforcés et sanctuarisés permettraient de les diminuer de façon substantielle.

En conséquence, il appert, Madame la secrétaire générale, de revenir sur cette décision particulièrement inadaptée face aux constats précités : SYNAPSE-UNSA vous demande, au nom de la protection de la santé des populations dont la filière santé-environnement de votre ministère est l'une des garantes, de **programmer en urgence pour l'année 2026, un concours de recrutement d'IES et d'IGS (ou de créer un examen professionnel IES).**

De manière plus générale, nous vous demandons de vous positionner le plus rapidement possible sur les missions et les moyens des services santé-environnement, seuls garants d'une vraie politique de prévention en santé publique, et de **reprendre et d'accélérer les travaux du groupe de travail sur la filière santé environnement (état des lieux et perspectives)** initié en 2022 et sans nouvelle de la DRH depuis lors !

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, Nous vous prions de croire, Madame la secrétaire générale, en l'assurance de notre considération.

<p>Frédéric LE LOUÉDEC</p>  <p>Secrétaire général Syndicat national des personnels santé-environnement</p>	<p>Pascal LEPRÊTRE</p>  <p>Secrétaire général Fédération UNSA Santé Cohésion Sociale</p>
--	---

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE

Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07
TEL: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

Mail : syndicat-unsafe-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr
Site internet : <https://federation-unsafe-sante-cohesion-sociale.fr/>

Fédération UNSA Santé – Cohésion sociale
<https://federation-unsafe-sante-cohesion-sociale.fr>

Syndicat National des Personnels de Santé Environnement
affilié à la Fédération UNSA – Santé Cohésion sociale
<https://federation-unsafe-sante-cohesion-sociale.fr/publications-synapse>